

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 28 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 4 août 2016 portant désignation
des membres du comité national de concertation des agences régionales de santé**

NOR : AFSZ1630939A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R. 1432-126;

Vu l'arrêté du 4 août 2016 portant désignation des membres du comité national de concertation des agences régionales de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'article 3 de l'arrêté susvisé, les mots : « Mme Véronique WALLON, ARS Auvergne-Rhône-Alpes » sont remplacés par les mots : « M. Olivier de CADEVILLE, ARS Bretagne ».

Article 2

Dans l'article 3 de l'arrêté susvisé, les mots : « Mme Anne BOUYGARD, ARS Centre-Val de Loire » sont remplacés par les mots : « M. Christophe DEVYS, ARS Île-de-France »

Article 3

La ministre des affaires sociales et de la santé est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 octobre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
P. RICORDEAU